

SALARIÉ EN ARRÊT

VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS CONCERNANT VOS CAPACITES À REPRENDRE VOTRE EMPLOI?



Contactez votre médecin du travail et demandez une VISITE DE PRÉ-REPRISE



Qu'est-ce que c'est?

La visite de pré-reprise est un rendez-vous entre le salarié et le médecin du travail pendant l'arrêt de travail.

Vous pouvez demander cette visite même si la reprise n'est pas envisagée dans l'immédiat.

Pourquoi?

- Faire le point sur votre état de santé et évaluer vos capacités à reprendre votre poste de travail.
- Recommander des aménagements et adaptations du poste de travail
- Faire des préconisations de reclassement.
- Recommander et organiser des formations professionnelles en vue de faciliter votre reclassement ou votre réorientation professionnelle

L'employeur n'est avisé de cette visite que si vous donnez votre accord.

A l'issue de la visite de pré-reprise

Votre médecin du travail pourra prendre contact avec votre accord, avec votre médecin traitant, le praticien conseil du service médical de l'assurance maladie, votre employeur pour discuter de votre retour à l'emploi.

> Comment la demander? J'appelle mon Service de Santé au Travail